



Décision CODEP-CLG-2016-019701
du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 24 mai 2016
portant nomination à l'Autorité de sûreté nucléaire
des délégués territoriaux des divisions de Bordeaux, Caen, Châlons-en-
Champagne et Strasbourg, Marseille et Paris

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 592-12 et L. 592-13 ;

Vu le décret n° 2007-1368 du 19 septembre 2007 relatif à la mise à disposition à temps partiel de certains fonctionnaires de l'Etat auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu l'arrêté du 1^{er} janvier 2016 portant nomination du directeur régional et des directeurs régionaux adjoints de l'environnement, de l'aménagement et du logement (région Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes) ;

Vu l'arrêté du 1^{er} janvier 2016 portant nomination du directeur régional et des directeurs régionaux adjoints de l'environnement, de l'aménagement et du logement (région Normandie) ;

Vu l'arrêté du 1^{er} janvier 2016 portant nomination de la directrice régionale et de directeurs régionaux adjoints de l'environnement, de l'aménagement et du logement (région Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine) ;

Vu l'arrêté du 1^{er} mars 2016 portant nomination de la directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (région Provence-Alpes-Côte d'Azur) ;

Vu l'arrêté du 30 mars 2016 portant nomination du directeur régional et interdépartemental de l'environnement et de l'énergie de la région Ile-de-France ;

Vu le règlement intérieur de l'Autorité de sûreté nucléaire établi par la décision n° 2010-DC-0195 du 19 octobre 2010 de l'Autorité de sûreté nucléaire, notamment son article 15 ;

Vu la décision n° 2012-DC-0256 modifiée de l'Autorité de sûreté nucléaire du 12 janvier 2012 portant organisation des services de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la décision CODEP-CLG-2016-003067 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire du 21 janvier 2016 portant organisation des services centraux et des divisions territoriales de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

Vu la convention du 14 juin 2010 relative à la mise à disposition à temps partiel auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire de onze chefs de services déconcentrés en région relevant du ministère chargé de l'environnement ;

Sur la proposition du directeur général adjoint assurant l'intérim des fonctions de directeur général,

Décide :

Article 1^{er}

- I. À compter du 1^{er} janvier 2016, Monsieur Patrice GUYOT est nommé délégué territorial de la division de Bordeaux en remplacement de Madame Emmanuelle BAUDOIN, appelée à d'autres fonctions ;
- II. À compter du 1^{er} janvier 2016, Monsieur Patrick BERG est nommé délégué territorial de la division de Caen en remplacement de Madame Caroline GUILLAUME, appelée à d'autres fonctions ;
- III. À compter du 1^{er} janvier 2016, Madame Emmanuelle GAY est nommée déléguée territoriale des divisions de Châlons-en-Champagne et de Strasbourg en remplacement respectivement de Monsieur Jean-Christophe VILLEMAUD et de Monsieur Marc HOELTZEL, appelés à d'autres fonctions ;
- IV. À compter du 18 avril 2016, Madame Corinne TOURASSE est nommée déléguée territoriale de la division de Marseille en remplacement de Madame Anne-France DIDIER, appelée à d'autres fonctions ;
- V. À compter du 25 avril 2016, Monsieur Jérôme GOELLNER est nommé délégué territorial de la division de Paris en remplacement de Monsieur Alain VALLET, appelé à d'autres fonctions.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 24 mai 2016.

Signé par :

Le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire

PIERRE-FRANCK CHEVET